

Le congrès est un point d'orgue de notre démocratie interne, celle qui est, parmi d'autres arguments, une raison de se syndiquer au SNES. Le contexte sanitaire doit évidemment être pris en compte (nous ne pouvons pas porter des revendications de protection dans nos établissements et ne pas garantir en interne la sécurité des camarades et des salarié-es). Il faut veiller à ce que le contexte sanitaire ne fasse pas obstacle au plein exercice de la démocratie.

C'est pourquoi il ne nous semble pas possible de différer le congrès, même en juin, d'autant que rien ne garantit que la situation sanitaire sera meilleure. Un congrès en juin pose en outre le problème du calendrier des élections des instances.

Mais l'hypothèse d'un congrès réduit de moitié n'est pas non plus sans poser problèmes :

- qu'entend-on par « le virus continue de circuler » ? Actuellement, il circule, et fin mars, il circulera encore de toute évidence. Exprimée ainsi, la condition induit que c'est donc ce scénario qui est d'ores et déjà retenu.
- ne serait-il pas souhaitable d'imaginer que des délégué-es en appui dans les académies puissent être associé-es virtuellement, en back office ?
- ne faudrait-il pas revoir le nombre de délégué-es pour que la moitié rende compte du poids réel des sections académiques (par exemple, dans le projet de répartition actuelle, la Guyane qui a presque deux fois plus de syndiqué-es que la Corse aura au final autant de délégué-es, 3, tandis que Nantes aura 2 fois plus de délégué-es, 6, alors qu'elle a 10 fois plus de syndiqué-es) ?
- les délégué-es diminués de moitié rendront encore plus difficile la répartition des sièges entre les tendances. Pour EE par exemple, alors que nous avons 3 délégué-es dans certaines académies, nous ne pourrions pas en avoir 1,5. Ne faudrait-il pas mettre en place une chambre de compensation, comme en FSU, afin que le poids respectif de chaque tendance soit respecté ?

Indépendamment du scénario qui sera in fine retenu, il nous semble nécessaire que soit mis en place une sorte de comité politique pluraliste dans lequel les différents problèmes seraient posés et étudiés. Par exemple, que fait-on si une section académique n'a pas pu tenir son congrès ? Si les votes sont impactés par une situation sanitaire dégradée localement ? Les travaux de ce comité pourraient ensuite irriguer nos débats en instance. D'ailleurs, il faudrait définir ensemble dans quel cadre la décision sera prise : SN ? BN ? Nous souhaitons qu'elle soit prise après le cadre le plus large.